



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absent : 1

Date de convocation : 31 janvier 2020

Date d'affichage : 31 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Béatrice BAILLY - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Eric GIRAUD (donne procuration à Corine FALCOZ) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

**Était absent :** Pascal CLAPPIER

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-02-005**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Snow-ski club - Edition 2019-2020 du Grand Prix international de Valloire**

Rapporteur : Stéphanie Feutrier, Adjointe au Maire.

Je vous rappelle que notre Commune devait accueillir du 14 au 20 décembre dernier, des épreuves de ski alpin FIS, dénommée Grand Prix International de Valloire qui devait réunir 130 compétiteurs de haut niveau (FIS citadine 14 et 15 décembre, FIS femmes les 16 et 17 décembre et FIS hommes les 19 et 20 décembre).

Cet évènement sportif intéressant à plusieurs titres dans la mesure où il constitue une animation supplémentaire au calendrier de notre destination touristique, est conforme à l'une de ses facettes soit son image de station dynamique et sportive et permet enfin de valoriser l'image de notre domaine skiable, et il participe naturellement de l'animation de l'économie locale.

Malheureusement, en raison des conditions météorologiques, il n'a pas pu se dérouler et a dû être annulé.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020

ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_005-DE



Pour l'organisation de cette manifestation, le snow-ski club de Valloire, section ski alpin, avait sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, et obtenu celle strictement nécessaire à la couverture des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix, et ce dans la limite de 10 000 €.

La section ski alpin du Snow-ski Club ayant engagé des dépenses pour l'organisation de ce Grand Prix, elle sollicite, malgré l'annulation de l'évènement, le versement de la subvention de manière à couvrir ces dépenses.

Par ailleurs, elle recherche de nouvelles dates sur cette saison d'hiver afin de réorganiser tout ou partie de ces courses, de manière à ne pas perdre tout ou partie des dépenses engagées.

Je vous propose d'attribuer finalement pour 2020 une subvention exceptionnelle strictement nécessaire à la couverture des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix, et ce dans la limite de 10 000 € (idem 2019).

Le versement de cette subvention exceptionnelle par la commune se fera sur la base d'un état récapitulatif des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix, factures à l'appui, fourni par la section ski alpin du Snow-ski Club.

Elle sera inscrite au budget primitif 2020.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Où l'exposé de Madame Feutrier,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

- d'attribuer à l'association snow-ski club de Valloire – section ski alpin – une subvention exceptionnelle d'un montant strictement nécessaire à la couverture des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix International de Valloire, édition 2019-2020, et ce dans la limite maximum de dix mille euros (10.000 €) ;
- que le versement de cette subvention exceptionnelle par la commune se fera sur la base d'un état récapitulatif des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix, factures à l'appui, fourni par la section ski alpin du Snow-ski Club,
- que le montant de cette subvention sera inscrit au budget primitif 2020.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 10/02/2020

Affichage : 10/02/2020

Valloire, le 10/02/2020

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.

